

Que dit la loi ?

En Suisse, la pratique des mutilations génitales est illégale.

Elle peut être qualifiée de lésions corporelles graves (art. 122 du code pénal), voire de mise en danger de la vie et de la santé d'autrui (art. 127 du code pénal). Les peines encourues peuvent aller de six mois à dix ans de prison. Même si la MGF a lieu à l'étranger, le droit pénal suisse peut s'appliquer sous certaines conditions.

Des conventions internationales dénoncent cette pratique et dans certains pays d'origine, des lois interdisent les MGF.

Que faire ?

- > Vous avez déjà entendu parler de MGF dans votre famille ?
- > Vous avez peur de rentrer dans votre pays d'origine pour des vacances ?
- > Une amie se confie à vous ?
- > Vous êtes un-e professionnel-le de la santé ou de l'éducation et vous êtes confronté-e à cette question ?

N'hésitez pas à contacter un service spécialisé pour en parler ou vous informer.

Service de planning familial et d'information sexuelle


Rue de la Grand-Fontaine 50
1700 Fribourg
T 026 305 29 55
planningfamilial@fr.ch
www.fr.ch/spfis

Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme

Grand-Rue 26
1700 Fribourg
T 026 305 14 85
integration@fr.ch
www.fr.ch/integration



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Mutilations génitales féminines (MGF)

Qu'est-ce qu'une mutilation génitale féminine (MGF) ?

Il s'agit de l'ensemble des procédés impliquant une ablation totale ou partielle des organes génitaux féminins externes ou toute autre atteinte aux organes génitaux féminins sans raison médicale. D'autres termes peuvent aussi être utilisés.

Qui est concerné par les MGF ?

Des filles et des femmes de tout âge, de tout milieu, originaires de différents pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie.

Les MGF touchent une femme sur trois sur le continent africain.

Aujourd'hui, par les flux migratoires, on retrouve des cas de MGF dans plusieurs pays européens, dont la Suisse où on estime à 7000 le nombre de personnes concernées.

Quelle est l'origine des MGF ?

Cette pratique très ancienne est apparue bien avant toutes les religions actuelles. Traditionnellement, elle peut être effectuée pour appartenir à la société, obéir aux attentes du groupe ou atteindre un certain statut social.

Pourtant, contrairement à des croyances, aucune religion ne recommande la pratique des MGF. Les MGF n'augmentent pas la fécondité et peuvent même rendre les femmes stériles. Elles n'ont aucune incidence sur la fidélité ou la pureté des épouses.

Quelles sont les conséquences ?

Les MGF ont des conséquences graves qui interviennent à court et moyen terme.

Des femmes se plaignent de douleurs intenses, de saignements, de brûlures et d'infections. D'autres répercussions négatives peuvent intervenir lors d'un accouchement, de rapports sexuels ou sur le plan psychique.

Les MGF mettent en danger la santé des filles et des femmes.